

**Eurométropole de Strasbourg**

1 Parc de l'Etoile

67076 Strasbourg Cedex

Tél : 03 68 98 51 19

[www.strasbourg.eu/commande-publique](https://www.strasbourg.eu/commande-publique)

|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

N° d'affaire :25EMS0138

|  |
| --- |
| **Travaux de remplacement et de remise en conformité des armoires électriques du service de l’Eau et de l’Assainissement de l’Eurométropole de Strasbourg.** |

**Date et heure limites de réception des offres :**

|  |
| --- |
| **mardi 10 juin 2025 à 12:00** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|  | **Objet** | Travaux de remplacement et de remise en conformité des armoires électriques du service de l’Eau et de l’Assainissement de l’Eurométropole de Strasbourg. |
|  | **Mode de passation** | Procédure adaptée ouverte |
|  | **Type de contrat** | Marché public |
|  | **Délai de validité des offres** | 5 mois |
|  | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|  | **Variantes** | Sans |
|  | **PSE** | Sans |
|  | **Clauses sociales** | Sans |
|  | **Clauses environnementales** | Sans |
|  | **Durée / Délai** | Défini par tranche |
|  | **Négociation** | Avec |
|  | **Visite sur site** | Sans |

**SOMMAIRE**

[1 - Objet et étendue de la consultation 4](#_Toc256000000)

[1.1 - Objet 4](#_Toc256000001)

[1.2 - Mode de passation 4](#_Toc256000002)

[1.3 - Type et forme de contrat 4](#_Toc256000003)

[1.4 - Décomposition de la consultation 4](#_Toc256000004)

[1.5 - Nomenclature 4](#_Toc256000005)

[1.6 - Réalisation de prestations similaires 4](#_Toc256000006)

[2 - Conditions de la consultation 5](#_Toc256000007)

[2.1 - Délai de validité des offres 5](#_Toc256000008)

[2.2 - Forme juridique du groupement 5](#_Toc256000009)

[2.3 - Variantes 5](#_Toc256000010)

[2.4 - Promotion de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 5](#_Toc256000011)

[3 - Les intervenants 5](#_Toc256000012)

[3.1 - Maîtrise d'œuvre 5](#_Toc256000013)

[3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 5](#_Toc256000014)

[3.3 - Contrôle technique 5](#_Toc256000015)

[3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 5](#_Toc256000016)

[4 - Conditions relatives au contrat 5](#_Toc256000017)

[4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5](#_Toc256000018)

[4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6](#_Toc256000019)

[4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7](#_Toc256000020)

[5 - Contenu du dossier de consultation 7](#_Toc256000021)

[6 - Présentation des candidatures et des offres 7](#_Toc256000022)

[6.1 - Documents à produire 7](#_Toc256000023)

[7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9](#_Toc256000024)

[7.1 - Transmission électronique avec le document "DUME" 9](#_Toc256000025)

[7.2 - Transmission électronique 9](#_Toc256000026)

[7.3 - Transmission sous support papier 11](#_Toc256000027)

[8 - Examen des candidatures et des offres 11](#_Toc256000028)

[8.1 - Sélection des candidatures 11](#_Toc256000029)

[8.2 - Attribution des marchés 13](#_Toc256000030)

[8.3 - Suite à donner à la consultation 13](#_Toc256000031)

[9 - Renseignements complémentaires 14](#_Toc256000032)

[9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14](#_Toc256000033)

[9.2 - Procédures de recours 14](#_Toc256000034)

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

**25EMS0138 - Travaux de remplacement et de remise en conformité des armoires électriques du service de l’Eau et de l’Assainissement de l’Eurométropole de Strasbourg.**

Lieu(x) d'exécution :

Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

67000 Strasbourg

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots au motif que les prestations ne peuvent être scindées.

Les prestations sont divisées en 4 tranches :

|  |  |
| --- | --- |
| Tranche(s) | Désignation |
| TF | Travaux de remplacement et de remise en conformité des armoires électriques du service de l’Eau et de l’Assainissement : 8 ouvrages tel que détaillés à la DPGF |
| TO001 | Travaux de remplacement et de remise en conformité des armoires électriques du service de l’Eau et de l’Assainissement : 8 ouvrages tel que détaillés à la DPGF |
| TO002 | Travaux de remplacement et de remise en conformité des armoires électriques du service de l’Eau et de l’Assainissement : 8 ouvrages tel que détaillés à la DPGF |
| TO003 | Travaux de remplacement et de remise en conformité des armoires électriques du service de l’Eau et de l’Assainissement : 8 ouvrages tel que détaillés à la DPGF |

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 45311200-2 | Travaux d'installations électriques |

## 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

## 

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Promotion de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de sa politique d’achats responsables, la collectivité souhaite promouvoir l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par le biais de la commande publique. À cet effet, vous êtes invités à renseigner un questionnaire à vertu pédagogique en cliquant sur le lien suivant :  <https://enquete.strasbourg.eu/index.php?r=survey/index&sid=521717?=fr> Ce questionnaire n’est à ce jour pas obligatoire et ne fera pas l’objet d’une notation dans le cadre de l’analyse comparative des offres. Il matérialise l’ambition de l'Eurométropole de Strasbourg de voir progresser la prise en compte de ce sujet sur son territoire et dans les pratiques de ses partenaires. À terme, la collectivité est susceptible de renforcer ses exigences en matière d’égalité professionnelle dans ses marchés et pourrait conditionner l’attribution d’une partie de ses marchés au respect de certaines exigences en matière d’égalité professionnelle. Le présent questionnaire est une première étape de cette démarche. Il est souhaitable que le questionnaire soit rempli par des personnes qui ont la maîtrise du sujet « égalité professionnelle ».

# 3 - Les intervenants

## 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

## 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

## 3.3 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

## 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé n'est prévue pour cette opération. En revanche, le maître de l'ouvrage assure la coordination générale des mesures de prévention et procède, avec le concours du ou des titulaires, à une analyse des risques afin d'élaborer le plan de prévention.

# 4 - Conditions relatives au contrat

## 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

# 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe, le guide pratique relatif à la dématérialisation

- L'acte d'engagement (AE) et son annexe

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe "contrat RGPD"

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

- La trame de Mémoire technique et environnemental

- Les prescriptions techniques des Équipements Électromécaniques et l'annexe G

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur, accessible à l’adresse suivante : [www.plateforme.alsacemarchespublics.eu](https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/)   Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l’entreprise de créer un compte sur la plate-forme de dématérialisation où elle renseignera notamment le nom de l’organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d’une procédure (ajout d’une pièce au DCE, envoi d’une liste de réponses aux questions reçues,. . .).

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :   Pour présenter leur candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, les candidats doivent utiliser :

    •  Le **DUME** (Document Unique de Marché Européen). Vous pouvez créer ce document en quelques clics

sur notre plateforme Alsace Marchés Publics.  Des informations concernant le DUME sont disponibles dans le document « AMP\_DUME\_DETAILS » présent dans le dossier de consultation.

    •  **Ou le DC1 (lettre de candidature) et le DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur** [www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat](https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat/)

Il s’agit de deux solutions alternatives, si le candidat fait le choix du DUME (solution conseillée par l’acheteur), il n’a pas à utiliser les formulaires DC1 et DC2, et inversement.   Une partie des informations demandées ci-dessous sont incluses dans le DUME. Si le candidat présente sa candidature via le DUME, ce formulaire ainsi que les documents ou informations complémentaires sont à transmettre.   Autres justificatifs candidature exigés dans la consultation :

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques sur lesquels il s’appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l’acheteur. En outre, pour justifier qu’il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l’exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l’opérateur économique.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Oui |

**Pièces de l'offre :**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| L'acte d'engagement (AE) et son annexe. La signature électronique est recommandée dès le dépôt de l'offre. | Oui |
| Le formulaire de sous-traitance (DC4), le cas échéant | Non |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) | Non |
| La trame de mémoire technique et environnemental complétée | Non |
| Le planning/phasage des travaux réalisés annuellement, tranche par tranche, et dans le respect des délais plafonds de l’article 12 du CCTP incluant le temps nécessaire pour les procédures administratives, au besoin, le contrôle initial | Non |

**Les candidats veilleront particulièrement à renseigner dans l’acte d’engagement :**

• **Le numéro SIRET sur lequel sera imputée la facturation. Il doit correspondre à celui de l’établissement du soumissionnaire.**

• **Une adresse électronique de référence afin de permettre les échanges nécessaires à la consultation et à l'exécution du marché**

Le dossier sera transmis au moyen d’un pli électronique contenant les pièces de candidature et de l’offre.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres sauf si le pli remis après le pli initial constitue un envoi complémentaire, c’est-à-dire un document non compris dans le premier pli. Les candidats peuvent transmettre un pli complémentaire après leur premier dépôt.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants. **Si un groupement d’entreprises candidate à la procédure via le DUME, chaque co-traitant devra remplir un DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.**

# 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 7.1 - Transmission électronique avec le document "DUME"

Il est possible de **compléter le DUME sur notre plateforme Alsace Marchés Publics**. Ainsi, le DUME pré-rempli sur la base de votre numéro SIRET permettra de :

- Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise ;

- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DGFIP, ACOSS, infogreffe, etc.) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;

- D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;

- De saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes n'aient pas à renseigner tous les exercices).

Pour déposer un pli, il faut :

• Accéder à la consultation et cliquer sur l’onglet « Dépôts » ;

• Renseigner votre DUME en ligne ou fournir votre DUME en pièce libre au format .xml ;

• Joindre les documents complémentaires relatifs à la candidature si nécessaire et l’offre ;

• Après avoir accepté les conditions d’utilisation, cliquer sur « Valider ».

## 7.2 - Transmission électronique

Les soumissionnaires doivent répondre obligatoirement par voie électronique à la présente consultation, avant la date et heure limites fixées sur la page de garde du présent document. L’inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations. Elle se fait à l’adresse suivante : [www.plateforme.alsacemarchespublics.eu](https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/)

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres. Vous trouverez des informations complémentaires relatives à la dématérialisation des procédures de passation et de l’exécution  des marchés publics en annexe du présent règlement de la consultation (cf. fichier RC\_ANNEXE\_DEMAT).

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. **Ainsi, en cas d’oubli d’un document, veuillez effectuer un nouveau dépôt en joignant l’ensemble des pièces de votre offre.**

Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde uniquement sur support physique électronique (clé USB).

Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis.

L’enveloppe d’envoi doit comporter les mentions suivantes  « COPIE DE SAUVEGARDE - l’intitulé de la consultation et le Nº SIRET / dénomination du candidat ».

Ce pli devra parvenir à l’adresse ci-dessous avant la date et l’heure limites indiquées en page de garde du présent document :

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Service des Achats et de la Commande Publique

1 parc de l’Etoile

67076 STRASBOURG CEDEX

L’envoi d’une copie de sauvegarde n’est pas une obligation, c’est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l’exercer.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu’un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l’issue de la procédure par l’acheteur.

Formats de fichiers acceptés

Pour les documents exigés par l’acheteur, le format autorisé en réponse est : PDF à l’exclusion des documents de prix qui doivent être retournés au format d’origine.

Le format PDF devra être issu d’une impression/enregistrement PDF et en aucun cas d’un scan.

Si l’opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l’acheteur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : PDF, DOCX, XLSX, DWG, JPG, AVI).

Tout document contenant un virus informatique fera l’objet d’un archivage de sécurité et sera réputé n’avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Nommage des fichiers acceptés

Il vous est demandé de ne remettre uniquement les documents souhaités par l’acheteur (cf. article 5 du RC). De plus, chaque pièce donnera lieu à son propre fichier informatique. Il est vivement recommandé de ne pas fusionner tous les documents en un seul fichier.

Il est également préconisé d’intervenir le moins possible dans le nommage des pièces transmis à l’acheteur.

Les fichiers peuvent être nommés de la manière suivante :

 [Numéro consultation]\_[Numéro du lot le cas échéant]\_[Type de document]\_[Nom opérateur économique ou mandataire].pdf

Exemple : 24VDS0001\_00\_AE\_DUPONT.pdf (AE = Acte d’engagement, 00 en l’absence de lot)

                 24VDS0001\_01\_BPU\_DUPONT.pdf (Bordereau des prix pour le lot 1)

En cas d’intervention sur le nommage, il est indispensable d’éviter l’utilisation des espaces, des accents et de caractères spéciaux. Il est donc souhaitable de remplacer l’espace par le tiret du bas «\_» et d’utiliser les MAJUSCULES.

Exigences relatives au certificat de signatureChaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS).

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l’une des listes de confiance suivantes :

   - France : <https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

   - Autre Etat membre de l'Union Européenne : <http://eutsl.3xasecurity.com/tools/>

Dans ce cas, le soumissionnaire n’a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

Toutefois, le candidat est libre d’utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du règlement eIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Il est préconisé d’utiliser l’outil de signature de la plateforme pour nous permettre de vérifier rapidement la validité de la signature électronique (rubrique Outils de signature). Cet outil permet de générer des signatures aux 3 formats : XAdES, PAdES et CAdES. Il est conseillé de choisir le format PAdES (cf. information en annexe de ce document).

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | |  |  | **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite** | |  |  | |  |  | |

## 7.3 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours. En application de l’article R2161-4 du Code de la commande publique, l’acheteur se réserve la possibilité d’examiner les offres avant les candidatures.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

**8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-Prix des prestations | 55.0 |
| 2-Valeur technique | 20.0 |
| *2.1-Méthodologie de réalisation des travaux* | *10.0* |
| *2.2-Conditions de remplacement des matériels électriques sous garantie* | *3.0* |
| *2.3-Délais d’intervention de remplacement du matériel électrique sous garantie* | *2.0* |
| *2.4-Moyens mis en œuvre par l’entreprise pour assurer la sécurité du personnel, des piétons et des automobilistes (signalisation) durant l’exécution des travaux de pose/dépose des armoires* | *5.0* |
| 3-Délai d'exécution | 15.0 |
| 4-Performances en matière de protection de l’environnement | 10.0 |
| *4.1-Tri et gestion des déchets électriques des chantiers : matériels mis hors service des anciennes installations* | *4.0* |
| *4.2-Economie circulaire (seconde vie)* | *4.0* |
| *4.3-Limitation des émissions de gaz à effet de serre : Référencement Crit’air* | *2.0* |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

**Prix des prestations**

Le critère « Prix des prestations » sera analysé sur la base du prix renseigné par le candidat dans l’acte d’engagement et dans le Détail du Prix Global et Forfaitaire.

En cas de discordance constatée dans une offre, le prix indiqué à l’acte d’engagement prévaudra sur celui porté sur la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF). Le candidat sera invité à mettre la DPGF en cohérence avec le prix de l’acte d’engagement.

En cas d’absence d’acte d’engagement joint à l’offre, celle-ci sera déclarée irrégulière.

**Valeur technique**

Le critère « valeur technique » sera analysé sur la base des éléments renseignés par le candidat dans le mémoire technique et environnemental.

Seront valorisés les éléments suivants :

* La méthodologie de réalisation des travaux de la confection de l’armoire à la mise en service des équipements électriques, pour les t*ravaux de pose en lieu et place de l'ancienne armoire électrique, y compris le maintien de la continuité de service et écoulement/pompage des effluents (10 points)*

*NOTA : Les délais de coupure électrique, avec phasage et procédure d’information du maître d’œuvre seront également pris en compte dans le jugement de la méthodologie*

* Les conditions de remplacement des matériels électriques sous garantie (3 points)
* Les délais d’intervention de remplacement du matériel électrique sous garantie (2 pts)
* Les moyens mis en œuvre par l’entreprise pour assurer la sécurité du personnel, des piétons et des automobilistes (signalisation) durant l’exécution des travaux de pose/dépose des armoires (5 points)

En cas d’absence de mémoire technique et environnemental joint à l’offre, celle-ci sera déclarée irrégulière. En cas de mémoire technique et environnemental incomplet, l’offre sera dévaluée sur le ou les sous critères concernés.

**Délai d'exécution**

Le critère « Délai d'exécution » sera analysé sur la base des éléments renseignés dans le planning à transmettre en annexe du mémoire technique.

Celui-ci devra comprendre le phasage des travaux réalisés annuellement, tranche par tranche, et dans le respect des délais plafonds de l’article 12 du CCTP incluant le temps nécessaire pour les procédures administratives, au besoin, le contrôle initial.

En cas d’absence de planning joint à l’offre, celle-ci sera déclarée irrégulière. En cas de planning incomplet, l’offre sera dévaluée sur le critère « délai d’exécution ».

**Performances en matière de protection de l’environnement**

Le critère « Performances en matière de protection de l’environnement » sera analysé sur la base des éléments renseignés par le candidat dans le mémoire technique et environnemental.

En cas d’absence de mémoire technique et environnemental joint à l’offre, celle-ci sera déclarée irrégulière. En cas de mémoire technique et environnemental incomplet, l’offre sera dévaluée sur le ou les sous critères concernés.

## 8.3 - Suite à donner à la consultation

La collectivité n'est pas tenue de négocier, toutefois elle se réserve cette possibilité dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique en cours de validité (datant de moins de 6 mois à la date d'attribution du marché). Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.   A défaut, le candidat classé immédiatement après sera sollicité pour produire les documents nécessaires à l’attribution du marché et visés à l’article R2144-7 dudit code.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

# 9 - Renseignements complémentaires

## 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : [www.plateforme.alsacemarchespublics.eu](https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/)

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que le candidat renseigne exhaustivement son profil sur la plateforme Alsace Marchés Publics et indique en particulier l’adresse e-mail à laquelle il souhaite être contacté.

## 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix

BP 51038

67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23

Télécopie : 03 88 36 44 66

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr